

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 27 janvier 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217362005

Conclure une entente-cadre avec la firme PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. pour l'acquisition de carburants diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable, pour une période de vingt-quatre (24) mois, incluant trois (3) options de prolongation - Montant estimé de l'entente : 34 326 882,13 \$, taxes incluses (entente : 29 849 462,72 \$ + variation des quantités 4 477 419,41 \$) - Appel d'offres public STM- 6000014120 - (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217362005

Conclure une entente-cadre avec la firme PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. pour l'acquisition de carburants diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable, pour une période de vingt-quatre (24) mois, incluant trois (3) options de prolongation - Montant estimé de l'entente : 34 326 882,13 \$, taxes incluses (entente : 29 849 462,72 \$ + variation des quantités 4 477 419,41 \$) - Appel d'offres public STM-6000014120 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 5 janvier 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 12 janvier 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que les carburants sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels de la Ville. Ils répondent à certains besoins énergétiques de la Ville et de ses partenaires, tant au niveau des véhicules que pour les équipements fixes et mobiles. Il est précisé que cette entente-cadre sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux villes liées ayant signifié leur participation à ce projet.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 34 jours. Parmi les 7 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter 6 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 12,76% favorable à la Ville par

rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la consommation de carburant de la Ville par le passé, la qualité du carburant acheté, l'impact du choix du carburant renouvelable sur le bilan de gaz à effet de serre de la Ville et les surcoûts qui sont associés, sur le choix de l'indice de référence pour le prix du carburant et sur l'impact de l'achat des véhicules électriques par la Ville sur sa consommation d'essence.

Le Service a expliqué que les estimations des besoins de la Ville en matière de carburant se basent sur sa consommation des 3 dernières années et que le biodiesel est désormais assez stable pour être utilisé dans les véhicules de la Ville, même en hiver. La répartition de sa consommation reste cependant à être déterminée. Il est également précisé qu'il n'est pas possible d'inclure les véhicules des entreprises qui travaillent au compte de la Ville dans ces appels d'offres (collecte des matières résiduelles, collecte de la neige). Il est mentionné que le choix de l'indice de référence tient au coût pour accéder à ces informations pour la Ville et surtout pour les fournisseurs. Enfin, il est mentionné que la consommation d'essence de la Ville sera monitorée au fur et à mesure de l'électrification de la flotte de véhicules de la Ville.

La Commission encourage les services à mieux documenter l'impact de l'achat de véhicules électriques sur sa consommation d'essence, mais également les surcoûts associés à l'achat d'un carburant renouvelable (coût associé à la réduction d'une tonne de GES, par exemple). Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217362005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.